

Province de Québec  
MRC d'Acton  
Municipalité d'Upton

Session extraordinaire, dûment convoquée, du conseil de la Municipalité d'Upton tenue le mardi, 17 décembre 2013 à 19h30 à laquelle sont présents :

Le Maire, monsieur Yves Croteau

Les Conseillers : messieurs : Claude Larocque;  
Robert Leclerc;  
Richard sabourin.

Les Conseillères : mesdames : Nicole Ménard;  
Barbara Beugger.

Le conseiller, monsieur Guy Lapointe, est absent.

Le conseil forme quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

### **Certificat de signification**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai dûment signifié un avis spécial de convocation le 12e jour de décembre 2013 par communication écrite à tous les membres du conseil ci-haut mentionnés.

Signé à Upton ce 17e jour de décembre 2013,

Cynthia Bossé  
Directrice générale

### **Moment de réflexion**

L'assemblée débute à 19h30 par un moment de réflexion.

### **Constatation de l'avis de convocation**

Les élus constatent que l'avis de convocation a été signifié selon la Loi.

388-12-2013

Par conséquent, IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Robert Leclerc ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers que soit adopté l'ordre du jour tel que signifié, et ce, comme suit :

1. Conditions salariales et de travail des employés municipaux pour 2014;
2. Adoption du règlement numéro 2013-242 modifiant le règlement numéro 98-13 relatif au traitement des élus municipaux;
3. Modification de la résolution 278-10-2013 intitulée «Mandat à maître Christian Daviau pour la préparation de trois servitudes»;
4. Demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture et enlèvement du sol arable de monsieur Sylvain Brunelle;
5. Demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture de monsieur Sylvain Brunelle;
6. Souhaits des Fêtes dans le journal « La Pensée »;
7. Engagement de monsieur Michel Tétreault pour l'arrosage de la patinoire;
8. Période de questions;
9. Levée de l'assemblée.

389-12-2013

1. **Conditions salariales et de travail des employés municipaux pour 2014**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soient approuvées les conditions salariales et de travail des employés municipaux pour l'année 2014 tel le rapport présenté par madame Cynthia Bossé, directrice générale.

2. **Adoption du règlement numéro 2013-242 modifiant le règlement numéro 98-13 relatif au traitement des élus municipaux**

ATTENDU LE «Règlement numéro 98-13 déterminant le traitement des élus municipaux : rémunération et allocation de dépenses»;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ledit règlement afin de majorer la rémunération et l'allocation de dépenses versée à un élu municipal d'Upton;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la session régulière du 3 décembre 2013;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont reçu le projet du règlement numéro 2012-242 plus de 48 heures avant la présente assemblée;

390-12-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le règlement portant le numéro 2013-242 soit et est adopté tel que rédigé.

3. **Modification de la résolution 278-10-2013 intitulée «Mandat à maître Christian Daviau pour la préparation de trois servitudes»**

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 278-10-2013 adoptée par le Conseil municipal à la séance régulière du 1<sup>er</sup> octobre 2013 intitulée «Mandat à maître Christian Daviau pour la préparation de trois servitudes»;

CONSIDÉRANT QU'il ya lieu de modifier ladite résolution, car il y a une erreur de numéro de lot;

391-12-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soit modifiée la résolution numéro 278-10-2013 afin de remplacer le numéro de lot suivant : 1 959 844 par celui-ci : 2 794 378.

4. **Demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture et enlèvement du sol arable de monsieur Sylvain Brunelle**

CONSIDÉRANT LA demande de monsieur Sylvain Brunelle afin d'obtenir l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour valider rétroactivement l'enlèvement de sol arable pour le creusage d'un lac artificiel d'une superficie de 1 458 mètres carrés sur le lot 1 957 311 au Cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le potentiel des sols du lot 1 957 311 est identifié de classe 3, avec contraintes de basse fertilité et de surabondance d'eau;

CONSIDÉRANT QUE les lots contigus appartenant au demandeur totalisent une superficie de 15 315.5 mètres carrés et sont séparés par une rue publique, donc ils peuvent difficilement être exploités strictement à des fins agricoles;

CONSIDÉRANT QUE les deux lots de la propriété du demandeur sont situés dans un secteur déstructuré à proximité d'un développement résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE les activités d'élevage existantes sont situées à plus de 1 000 mètres de l'emplacement visé;

CONSIDÉRANT QUE le but de cette modification est de permettre le creusage d'un lac dans un secteur en surabondance d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la superficie visée est minime;

CONSIDÉRANT QUE cet emplacement pourrait être bénéfique pour la Municipalité et la région;

CONSIDÉRANT QUE le creusage d'un lac et de disposition du sol sur un lot contigu appartenant au même propriétaire ne contrevient à aucun règlement municipal;

392-12-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité d'Upton est favorable à la demande d'autorisation afin de valider rétroactivement l'enlèvement de sol arable pour le creusage d'un lac artificiel d'une superficie de 1 458 mètres carrés sur le lot 1 957 311 au Cadastre du Québec.

**5. Demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture de monsieur Sylvain Brunelle**

CONSIDÉRANT LA demande de monsieur Sylvain Brunelle afin d'obtenir l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour exploiter un commerce de pisciculture commerciale (étang de pêche) destiné à une clientèle de passage pour une superficie de 231,04 mètres carrés soit la superficie de l'espace écurie du bâtiment sur le lot 1 957 313;

CONSIDÉRANT QUE le potentiel des sols des lots 1 957 311 et 1 957 313 est identifié de classe 3, avec contraintes de basse fertilité et de surabondance d'eau;

CONSIDÉRANT QUE les deux lots contigus appartenant au demandeur totalisent une superficie de 15 315.5 mètres carrés et sont séparés par une rue publique, donc ils peuvent difficilement être exploités strictement à des fins agricoles;

CONSIDÉRANT QUE les deux lots de la propriété du demandeur sont situés dans un secteur déstructuré à proximité d'un développement résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE les activités d'élevage existantes sont situées à plus de 1 000 mètres de l'emplacement visé;

CONSIDÉRANT QUE le but de cette modification est d'utiliser un lac existant, ce projet ne devrait pas affecter la ressource eau;

CONSIDÉRANT QUE la superficie visée est minime;

CONSIDÉRANT QUE ce projet pourrait être bénéfique pour la Municipalité et la région;

CONSIDÉRANT QUE l'exploitation d'une pisciculture commerciale et touristique ne contrevient à aucun règlement municipal;

393-12-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité d'Upton est favorable à la demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. de monsieur Sylvain Brunelle pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 1 957 311 du Cadastre du Québec.

**6. Souhaits des Fêtes dans le journal « La Pensée »**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger la résolution numéro 360-12-2013 concernant le souhait des Fêtes dans le journal « La Pensée »;

394-12-2013

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE soit abrogée la résolution 360-12-2013;

QUE le conseil entérine la décision administrative afin de publier les souhaits du temps des fêtes dans le journal «La Pensée», et ce, pour un montant de 240,00 \$.

**7. Engagement de monsieur Michel Tétreault pour l'arrosage de la patinoire**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit embaucher une personne pour effectuer l'arrosage de la patinoire lors de la saison hivernale 2013-2014;

CONSIDÉRANT LA recommandation de la directrice générale;

395-12-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères:

QUE soit engagé monsieur Michel Tétreault pour effectuer l'arrosage de la patinoire lors de la saison hivernale 2013-2014;

QUE monsieur Tétreault facturera les heures travaillées à un taux de 15,00 \$.

**8. Période de questions**

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

**9. Levée de l'assemblée**

396-12-2013

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soit levée la présente assemblée à 19 heures 45 minutes.

\_\_\_\_\_  
Yves Croteau  
Maire

\_\_\_\_\_  
Cynthia Bossé  
Directrice générale

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Selon l'article 961 du *Code Municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.